



ESPACE DE RECHERCHE ET DE PROSPECTIVE

PROTECTION DE L'ENFANCE ET JUSTICE DES MINEURS

Expérimentation en Rhône-Alpes

Adresse postale
Espace Recherche et Prospective
Uriopss Rhone-Alpes
259 rue de Créqui
69422 cedex 03

Compte rendu de la première réunion du comité de prospective du 4 septembre 2013

Associations volontaires - CNAPE - URIOPSS RA

Présents : Bernard Ailleret, président de l'URIOPSS RA ; Henri Bossu, président ADSEA 69 ; Laure Chareyre, directrice URIOPSS RA ; Yves Darnaud, secrétaire général ADSEA26 ; Jean-Paul Demard, directeur général du CODASE, Florence Descours, conseillère technique URIOPSS RA ; Odile Fichter, administratrice ADSEA 38 ; Franck Gayet, chargé de mission URIOPSS RA ; Andrea Jorge-Grellet, administratrice ADAEAR ; Catherine Miachon, secrétaire générale ADSEA 69 ; Louis Penot, président ADSEA 26 ; Jean Perrin, administrateur ADAEAR ; Yannick Pendola, directrice générale ACOLADE ; Didier Wustner, directeur général ADAEAR ; Nadia Zeghmar, directrice générale ADSEA 26.

Excusés : Lionel Belkhirat, directeur général PRADO ; Marie Claude Guyomarc'h, directrice générale ADSEA 38 ; Guy Labopin, président ACOLADE ; Christophe Somnard, directeur ASE Villefranche.

Ordre du jour :

- Délibération sur la mise en place et le fonctionnement de l'ERP à partir des relevés de décision des réunions des 27 et 28 juin 2013,
- Poursuite des travaux de l'ERP.

Henri Bossu remercie la CRESS pour l'accueil dans ses locaux. Après un tour de table des participants, il rappelle l'historique de la démarche. Suite à la note d'Yves Darnaud, une réflexion au sein de la CNAPE s'est engagée, reprise lors de réunions régionales Cnape. Les associations volontaires adhérentes à la CNAPE ont décidé de s'engager dans cette réflexion avec l'Uriopss RA. Les interventions de Jean Perrin, Henri Bossu et Yves Darnaud lors de la dernière assemblée générale de la CNAPE sont rappelées et resituent bien le débat et les propositions qui émergent aujourd'hui.

Laure Chareyre poursuit la présentation en indiquant que l'Uriopss s'intéresse à la prospective depuis plusieurs années et de manière transversale à l'ensemble des secteurs d'activités. La société vit une réelle période de transition durant laquelle nous avons intérêt à construire les nouvelles offres de demain. Cette proposition de création d'un lieu de recherche et de prospective a été totalement approuvée par le bureau de l'Uriopss et peut être un des moyens de mobiliser les acteurs pour l'émergence de nouvelles actions face aux besoins de demain.

Yves Darnaud présente les orientations de sa note et le contexte de ses interventions au plan national (CNAPE, UNIOPSS, et représentation au conseil scientifique de la DPJJ ...).

Comment les acteurs de la protection de l'enfance, de la jeunesse (experts, professionnels, citoyens engagés) peuvent-ils faire davantage valoir le « faire autrement », la spécificité associative (créativité, innovation, gestion, formation, engagement...) ? Quels « futurs possibles » pour notre secteur, quels choix stratégiques éclairés ?

La réflexion pourra être structurée avec des chercheurs, des universités... (Recherche avec l'IREIS en cours).

Ceci est déterminant pour anticiper les politiques publiques et faire évoluer les cœurs des métiers des professionnels.

« Penser l'avenir » sous plusieurs formes :

- Actions de terrain,
- Institutions,
- Participations des usagers,
- Formation continue des professionnels.

Depuis 2 ou 3 ans, les pouvoirs publics changent de positionnement vis-à-vis des associations et nous demandent de leur faire des propositions. Ainsi, il existe une attente de production et une place citoyenne à prendre.

Il convient également de ne pas s'enfermer dans le secteur de la protection de l'enfance (parcours complet des jeunes en termes d'exclusion, de santé, de formation, d'éducation...).

Le **SYNEAS**, pressenti comme partenaire de la CNAPE et de l'URIOPSS sur ce projet, pourrait également apporter ses compétences au titre de syndicat d'employeur (nouveaux emplois/ nouvelles compétences/ formation) et quelques moyens.

Une rencontre entre Henri Bossu, Yves Darnaud, la directrice générale de la CNAPE et le directeur général du SYNEAS est prévue le 6 septembre pour présenter l'ERP et penser les synergies possibles en matière de prospective.

Au moment de la rédaction de ce relevé de décisions la rencontre a eu lieu et a permis de confirmer tout l'intérêt d'un rapprochement entre la CNAPE et le SYNEAS eu égard aux enjeux de la protection de l'enfance, des politiques en faveur de la jeunesse et de la justice des mineurs, notamment pour développer et optimiser les rapports entre :

- action sociale et économie,
- politique publique, projet associatif et fonction employeur,
- missions de service public, acteurs associatifs et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- protection de l'enfance, éducation spécialisée, insertion sociale et professionnelle,
- institutions spécialisées et dispositifs de droit commun,
- etc...

Fabienne Quiriau, directrice générale de la CNAPE, autorise que la CNAPE, sans mention Rhône-Alpes, soit portée dans la liste des associations, fédérations, unions initiatrices. Le logo de la CNAPE pourra être utilisé à côté de celui de l'Uriopss RA.

L'engagement du SYNEAS est acté. Il sera représenté au sein du comité de prospective par un membre de sa délégation régionale.

**Après corrections effectuées en séance, le texte fondateur ci-joint est adopté
à l'unanimité des membres présents.**

Liste des partenaires à consulter ou à associer

- Les fédérations du secteur
- Les syndicats d'employeur
- Le CREAM
- Les collectivités territoriales (Conseils généraux, Conseil régional)
- Les services de l'Etat (Education nationale, Cohésion sociale, PJJ, ARS...)
- Les instituts de formation professionnelle qui ont en leur sein une section « recherche » comme l'IREIS
- Universités, labos de recherche...
- Observatoires internationaux, nationaux ou régionaux

....

Les prochaines dates de réunion de l'ERP

Réunion du comité de prospective :

- * le 22 janvier à 9h30 à l'URIOPSS

Réunions du comité de pilotage :

- * le 15 octobre à 14h30 à l'URIOPSS
- * le 2 décembre 2013 à 14h à l'URIOPSS (remplace le 26 novembre)
- * le 5 février à 9h30

ESPACE DE RECHERCHE ET DE PROSPECTIVE

EN PROTECTION DE L'ENFANCE ET JUSTICE DES MINEURS

Expérimentation en Rhône-Alpes

Texte fondateur de l'Espace de Recherche et de Prospective – protection de l'enfance et justice des mineurs

L'E.R.P. est créé en Rhône-Alpes, à titre expérimental, pour une durée de deux ans à compter du 4 septembre 2013. Il est constitué sous la forme d'un groupement de fait des associations, fédérations et unions volontaires sous condition de leur engagement et de leur participation active. Un bilan sera fait au terme de cette durée pour déterminer les suites à donner à cette expérimentation (bilan à prévoir en février 2015).

1. RAPPEL DES OBJECTIFS

Tant au sein de la CNAPE que de l'URIOPSS Rhône-Alpes, une grande majorité d'associations se sont retrouvées sur la nécessité de penser davantage l'avenir de notre secteur et d'investir sur une réflexion décalée de la stricte mise en œuvre des politiques publiques.

Constitue un enjeu majeur pour ces associations et fédérations : leur capacité à dépasser le court terme politique, à anticiper l'évolution des politiques publiques, à contribuer plus efficacement à leur élaboration eu égard aux besoins des enfants, des jeunes et des familles en difficulté, et à mieux faire valoir la spécificité, le « faire autrement » du secteur associatif dans leur mise en œuvre ...

Tout en développant sa capacité à innover, entreprendre, expérimenter, évaluer, avec des modes de management plus souples que ceux du service public, le secteur associatif doit relever un nouveau défi :

- Mener des réflexions plus poussées, plus structurées et régulières sur « les futurs possibles » des actions menées au sein du secteur,
- Développer la recherche et la prospective.

En France la recherche concernant la protection de l'enfance et la justice des mineurs est appelée à se développer. Les Recherches-Actions Collaboratives, RAC, qui associent chercheurs et autres acteurs du travail social, de l'éducation, de la santé devraient faire sensiblement évoluer la problématique de la construction des savoirs, notamment à partir des questions que se posent les acteurs.

Cette capacité d'anticipation doit en effet concerner autant l'évolution des politiques et dispositifs que celle des pratiques professionnelles, des métiers et de la formation professionnelle.

Les associations initiatrices ont décidé de créer en Rhône-Alpes dans le cadre de la CNAPE et de l'URIOPSS RA un « **Espace de Recherche et de Prospective** » dans le champ de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs.

Pour :

- Mieux exploiter et interpréter plus finement :
 - les études et recherches réalisées par des experts, des observatoires et des universités,
 - les observations, analyses qui remontent des niveaux opérationnels, des commissions et groupes de travail mis en place au sein de nos associations et fédérations.
- Réaliser des études et des recherches en lien étroit avec des laboratoires et centres de recherches, notamment des recherches-actions collaboratives (RAC).

Exemple la recherche-action engagée en Rhône-Alpes: « Une ethnographie des pratiques éducatives en milieux contraints, la construction des compétences éducatives, managériales et collectives en milieux contraints : quels enjeux professionnels, organisationnels et éducatifs ? ».

- Tirer les enseignements des actions innovantes développées par nos associations.

2. ORGANISATION

2.1 - LES INSTANCES POLITIQUES

2.1.1 - Le comité de prospective

Composition

Il est composé des représentants des associations, de la fédération et de l'union initiatrices (liste en annexe) qui ont adhéré au projet et réglé leur contribution annuelle.

Il reste ouvert pour accueillir de nouveaux membres sous couvert de leur participation active et de leur engagement.

Il est présidé par le président du comité de pilotage et se réunit au moins une fois par semestre.

Des représentants des pouvoirs publics (Etat, Collectivités), des différents partenaires et acteurs du secteur pourront être invités une à deux fois par an pour être consultés sur certaines questions et notamment sur les propositions et orientations à prendre.

Il prend ses décisions à la majorité des voix des présents et représentés.

Toute nouvelle adhésion doit être agréée par le comité de prospective.

Missions

Il arrête la composition du comité de pilotage.

Chaque année le comité de pilotage propose un débat à partir de documents et présente un programme de travail pour réfléchir les futurs possibles des politiques publiques en lien avec la protection de l'enfance et la justice des mineurs (politiques, dispositifs et pratiques). Arrêté par le comité de prospective, ce programme sera mis en œuvre par les instances techniques et scientifiques sous la responsabilité du comité de pilotage qui en assurera le bon déroulement.

2.1.2 - Le comité de pilotage

Composition

Il est composé d'un président et suppléant, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de différents membres sur propositions des associations initiatrices, et du chef de projet chargé d'animer le comité technique et scientifique, CTS.

- Henri Bossu, président ;
- Catherine Miachon, suppléante du président ;
- Laure Chareyre, vice-présidente ;
- Andréa Jorge-Grellet, trésorière ;
- Yannick Pendola, secrétaire ;
- Marie Claude Guyomarc'h ;
- Jean Perrin ;
- Yves Darnaud, chef de projet du CTS ;

Soit quatre bénévoles d'associations et quatre salariés

Missions

- Assure la représentation de l'ERP, la fonction politique et la communication.
- Organise le fonctionnement des instances politiques et techniques, convoque les membres pour les réunions du comité de prospective, arrête les ordres du jour, assure le secrétariat et la gestion de l'ERP.

- Prend des initiatives pour organiser des journées d'études, séminaires...
- Arrête la composition du comité technique et scientifique sur proposition du chef de projet.
- Examine les propositions du conseil technique et scientifique (thèmes, programme...) et arrête un programme de travail qu'il présente au comité de prospective.
- Rend compte de son action et de sa gestion au comité de prospective.

2.2 - NIVEAU OPERATIONNEL

2.2.1 - Le conseil technique et scientifique

Composition

Il est animé par un chef de projet. Y. Darnaud accepte d'assurer cette fonction pour la période expérimentale.

Il est composé de 8 à 10 membres permanents : personnes qualifiées proposés par les associations membres et chercheurs.

Des personnes ressources particulièrement investies dans ce domaine pourront être associées compte tenu de leur expertise sur les questions à traiter.

Missions

- Analyser l'évolution des besoins sociétaux et de la personne en situation de fragilité, les effets des politiques publiques et des pratiques dans le secteur de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs.
- Mettre en perspective les points forts, les points faibles et les spécificités du secteur associatif.
- Tirer les enseignements des innovations et expérimentations qui apportent une plus-value dans l'évolution de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs.
- Rechercher les ressources et les études, productions susceptibles d'enrichir l'analyse, l'étude et la réflexion ; rédiger des documents, notes de synthèse pour alimenter les débats au sein de l'ERP.
- Partant des enjeux majeurs, faire des propositions de thèmes à travailler et présenter un programme au comité de pilotage pour élaborer des scénarii du futur.

2.2.2 - Groupes de travail

Sont constitués et agissent sous la responsabilité du chef projet.

3. LES MOYENS ET RESSOURCES POUR LA MISE EN PLACE DE L'ERP

- **L'URIOPSS** héberge l'ERP, met à disposition ses locaux, sa logistique (secrétariat, courrier, communication...), du temps conseiller technique et chargé de mission et assure la gestion financière et comptable.
- **L'ADSEA 26** met à disposition Yves Darnaud, secrétaire général pour animer la réflexion au niveau technique et scientifique et un doctorant chargé de recherche en partenariat avec l'IREIS
- **Chaque association** qui souhaite être membre de l'ERP devra verser une contribution annuelle de 300 €.
- Des financements complémentaires (dons, subventions, prestations...) seront recherchés pour en assurer le fonctionnement permanent (frais de déplacements, intervenants potentiels, ...).
- Chaque étude ou recherche fera l'objet d'un financement et d'un budget spécifiques (Exemple : la recherche-action en RA sur les CEF).

4. COMMUNICATION

La création de l'ERP fera l'objet de plusieurs publications dans différentes revues, notamment dans celles gérées par la CNAPE (Forum), l'URIOPSS (TU et site) et l'UNIOPSS (Union Sociale)...

Proposition de mise en ligne par PLS (Pour la Solidarité) sur le site de l'Observatoire ESS européen.

Annexe

Les associations, l'union et la fédération, initiatrices de l'ERP

- ACOLADE
- ADAEAR
- ADSEA 26
- ADSEA 38
- ADSEA 69
- ASEA
- CNAPE
- CODASE
- PRADO
- SLEA
- URIOPSS Rhône-Alpes